

3e Année N° 54 23 février 1951



BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest
LYON
Téléphone : Franklin 82-51

PARTIE GENERALE

DELIMITATION DES REGIONS DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Nous rappelons à nos abonnés que la délimitation géographique des différentes régions a paru dans les numéros suivants de ce bulletin :

AIN .... N° 52 du 15 janvier 1951.
DROME .... N° 53 du 12 février 1951.
ISERE .... N° 52 du 15 janvier 1951.
LOIRE .... N° 48 du 21 octobre 1950.
RHONE .... N° 50 du 24 novembre 1950.
SAVOIE .... N° 51 du 29 décembre 1950.
HAUTE-SAVOIE .... N° 49 du 17 novembre 1950.

Les personnes ayant versé leur abonnement après la parution du bulletin relatif à leur département pourront relever le numéro de leur région sur l'enveloppe de leur bulletin.

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Région 141 : *Vallée du Rhône en amont de Tournon :* Arras, Peyraud, Sarras, Serrières, St-Désirat, St-Jean-de-Muzols, Vion.

Région 142 : *Vallée du Rhône de Tournon à Rochemaure :* Baix, Beauchastel, Charmes, Cornas, Tournon, Cruas, Guilherand, Le Pouzin, Mauves, Soyons, Saint-Péray, La Voulte.

Région 143 : *Versant sud des Coirons :* Lussas, Sceautres, Saint-Etienne-de-Boulogne.

Région 144 : *Plateau des Coirons.*

Région 145 : *Versant nord des Coirons, bassin de Privas :* Alissas, Chomérac, Coux, Flaviac, Privas, Rochessauve, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Lager-Bressac, Saint-Martin-le-Supérieur, St-Pierre-la-Roche, Saint-Symphorien, Saint-Vincent-de-Barrès.

Région 146 : *Bas plateaux :* Alboussières, Annonay, Ardoix, Arlebosc, Boffres, Boulieu-lès-Annonay, Bosas, Chalençon, Champis, Colombier-le-Jeune, Colombier-le-Vieux, St-Michel-de-Chabrillanoux, Le Crestet, Creysseilles, Eclassan, Empurany, Gilhoc, Quintenas, Rompon, Savas, Sécheras, Silhac, Saint-Barthélemy-le-Plain, St-Basile, St-Cierge-la-Serre, St-Clair-lès-Annonay, Saint-Georges-les-Bains, St-Jacques-d'Atticieux, St-Jean-Chambre, St-Julien-Labrousse, Saint-Marcel-lès-Annonay, Saint-Romain-d'Ay, St-Sauveur-de-Montagut, Saint-Victor, St-Vincent-de-Durfort, Toulaud, Vernoux.

Région 147 : *Vallées intérieures aux bas plateaux :* Beauvène, Boucieu-le-Roi, le Cheylard, Desaignes, la Colombe, St-Sauveur-de-Montagut, Lamastre, Les Ollières, Saint-Etienne-de-Valoux, Saint-Félicien, Saint-Laurent-du-Pape.

Région 148 : *Rebord du plateau des Boutières :* La Louvesc, Pailharès.

Région 149 : *Plateau des Boutières :* Saint-Agrève.

Région 150 : *Hauts plateaux :* Issamoulenc, Issarlès.

Région 151 : *Bassin de la Haute-Ardèche :* Antraigues, Chirols, Montpezat, Genestelle, Laviolle, Pont-de-Labaume, Saint-Cergues-de-Prades.

Région 152 : *Bassin d'Aubenas :* Pons, Saint-Julien-du-Serre.



PARTIE TECHNIQUE

Vigne — NOTE II — Toutes régions

Erinose. — L'Erinose a fait des dégâts appréciables au cours de la saison 1950, puisqu'elle s'est attaquée aux grappes à la floraison.

Elle se reconnaît sur les feuilles aux cloques qu'elle provoque et dont l'intérieur est garni d'un épais duvet blanc brunissant assez rapidement. Il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire, d'une maladie due à un champignon, mais d'une minuscule araignée dont la présence dans les tissus de la feuille déclenche la production par celle-ci du duvet et des cloques.

Pour éviter cette année un retour offensif de ce parasite, il sera utile d'appliquer une bouillie sulfocalcique à 4 % au moins 15 jours avant le débourrement et au moins 15 jours après les traitements d'hiver, là où ces derniers auront été rendus nécessaires par la présence de cochenilles.

Arbres fruitiers — NOTE II — Toutes régions

La persistance d'un temps doux et humide et l'avance de végétation qui en résulte, rendent nécessaires à bref délai les traitements contre les maladies du début de végétation, **Monilia, Cloque, Corynéum** (maladie criblée) qui bénéficient actuellement des conditions les plus favorables à leur développement.

ABRICOTIERS

Monilia de l'abricotier. — Contre cette maladie qui, certaines années (1947), a détruit intégralement la floraison, on appliquera une des formules suivantes :

Bouillie bordelaise à 2 % de sulfate de cuivre, neutralisée par de la chaux.

Oxychlorure de cuivre à la dose indiquée par les fabricants suivant les spécialités.

Cette application permettra également de lutter contre le Corynéum.

Si les conditions climatiques restent par la suite propices au développement de ces maladies, un prochain bulletin fera état d'un second traitement avant la floraison.

PECHERS - CERISIERS

Cloque du pêcher. — Contre cette maladie qui déforme le feuillage, le teinte violemment en rouge et nuit à l'assimilation, on appliquera **dès les premières manifestations du débourrement** une des formules suivantes :

1. — **Une bouillie bordelaise** à 2 % de sulfate de cuivre, neutralisée par de la chaux.
2. — **Un oxychlorure de cuivre** à la dose indiquée par les fabricants suivant les spécialités.
3. — **Une bouillie sulfocalcique.**
4. — **Une bouillie à base de Chloronaphtol.**

Corynéum. — Contre cette maladie qui perfore les feuilles, tache ou déforme les fruits, attaque l'écorce, on appliquera également **au début du débourrement** une des formules 1, 2 ou 3 ci-dessus.

En conséquence, sur le pêcher, selon que l'on redoutera principalement la Cloque ou le Corynéum, on pourra ou non utiliser le Chloronaphtol.

Ces traitements devront être appliqués dès que possible dans les régions suivantes :

AIN : 40 - 41 - 43 - 52.

ARDECHE : 141 - 142 - 143 - 147 (altitudes inférieures à 300 m.) - 151 (au-dessous de 450 m.) - 152.

DROME : 121 à 125 - 130 à 134.

ISERE : 100 - 102 - 103 - 107 - 108 - 111 - 115.

LOIRE : 12.

RHONE : 21 à 24 - 26 - 37 - 38.

SAVOIE : 85 - 92.

HAUTE-SAVOIE : Néant.

Dans les autres régions, traiter dès les premières manifestations du débourrement.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
P. DUMAS.

Le Gérant : G. GRISARD

125522 - Imp. Réunies de Lyon - 2-51
Dépôt légal n° 1016 —— 1-1951